



REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune

BOURBONNE LES BAINS

2020/ 61

DEPARTEMENT  
Haute-Marne**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****Nombre de conseillers :**

- en exercice 19
- présents 17
- votants 17
- absents 2

**Du vendredi 10 juillet 2020**

L'an deux mille vingt le 10 juillet, à Salle des fêtes à 20H30.

Le Conseil Municipal de la commune de BOURBONNE LES BAINS

Étant réuni, après convocation légale, sous la présidence de M. André NOIROT, Maire

**OBJET****Adhésion de la Commune de Val de Meuse au Syndicat Mixte des Transports du Pays de Langres (SMTPL)**Étaient présents : André NOIROT, Elie PERRIOT, Emilie BEAU, Christian TROISGROS, Marie-France MERCIER, Christiane GOURLOT, Claude PETIOT, Patrick BREYER, Catherine THIVET, Olivier LADRANGE, Delphine ANDRÉ, Lydia HUGUENOT, Sébastien HUMBLOT, Damien CORNU, Emmanuel PASQUA, Amélie MOLTER, Aurélie LAVILLE.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 16/07/2020 et que la convocation du Conseil avait été faite le 06 juillet 2020

Étaient absents non excusés : Jean-Mary CARBILLET, Jean FEBVRE

Madame Amélie MOLTER a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

*VU la délibération du SMTPL en date du 26 février 2020 approuvant l'adhésion de la Commune de Val de Meuse,*

Conformément à l'article L.5211-18 du CGCT, le Conseil Municipal doit se prononcer sur cette adhésion.

Monsieur Elie PERRIOT, Adjoint au Maire, demande donc à l'assemblée de bien vouloir accepter l'adhésion de la Commune de Val de Meuse au Syndicat Mixte des Transports du Pays de Langres.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

Bourbonne les Bains le 16 juillet 2020

Le Maire



M. André NOIROT

